

« Allô l'Elysée ?

qu'est-ce qu'on passe ce soir à la télé ? »

Le sénateur Gattolin, qui s'est distingué en recommandant la création d'une holding chapeautant France Télévisions et Radio France, qui a œuvré avec acharnement pour amputer France Télévisions de 19 M€ de ressources publicitaires autour des programmes jeunesse, a déposé le 10 décembre dernier une proposition de loi passée un peu inaperçue mais qui mérite d'être commentée car elle risque de porter un très mauvais coup contre la démocratie dans notre beau pays.

Au prétexte que la nomination des PDG de l'audiovisuel public par le CSA serait entachée d'opacité, ce sénateur aux convictions bien ancrées (c'est un ex Europe Ecologie Les Verts converti au macronisme) propose de les faire désormais désigner par les Conseils d'administration.

Mais auparavant, l'inventif sénateur souhaite modifier la composition de ces mêmes Conseils d'administration. Son intention serait-elle d'augmenter la représentation des salariés, de la société civile ou des téléspectateurs ? Que nenni.

Aujourd'hui le Conseil d'administration compte 14 membres. Deux représentants élus du personnel, deux représentants des Assemblées, cinq personnalités choisies par le CSA, cinq par le gouvernement.

Demain, si le projet était adopté, le Conseil d'administration ne compterait plus que douze membres. Les deux parlementaires supprimés, les personnalités choisies par le CSA réduites à deux et les membres directement nommés par le premier ministre portés à 8 (ce n'est pas une blague) après avis conforme des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat !

Mais notre vaillant sénateur a gardé le meilleur pour la fin. Les mandats en cours des membres des Conseils d'administration seraient interrompus à promulgation de la loi, sauf celui des PDG en exercice, et le nouveau Conseil d'administration disposerait d'un délai de trois mois pour les virer sans état d'âme...

Le rêve de Nicolas Sarkozy enfin réalisé: Emmanuel Macron pourrait, si par malheur ce projet de loi était adopté, faire nommer (ou remercier) directement celles ou ceux qui lui devraient tout. Un retour en arrière digne des années Peyreffite, quand le ministre de l'information avait sa ligne directe avec les rédactions de l'ORTF...

Nous attendons avec impatience la position du gouvernement sur cette proposition de Loi aussi précipitée qu'incongrue au pays des libertés démocratiques.

Paris, le 20 décembre 2017